

Réaménagement du Quartier de la Rue Bonneterie et de l'arrière des Halles

Synthèse des rencontres organisées les 3 et 5 décembre 2016 avec les riverains et commerçants.

Une explication du projet et des échanges avec les riverains présents ont eu lieu au cours d'une déambulation sur le site concerné. Une synthèse et de nouvelles discussions se sont déroulées au terme de cette visite, au théâtre des Halles.

Le périmètre concerné par l'opération

Il est constitué de la rue Bonneterie située à l'Ouest dans le prolongement de la rue des Teinturiers, de la rue Bonneterie située à l'EST, dans le prolongement du centre-ville, de l'arrière des Halles, des rues Petite Meuse, de l'Olivier, Grivolas et une partie de Roi René.

Secteur 1 rue Bonneterie Ouest et Est Secteur 2- Arrière Halles
Rue Petite Meuse- Rue de l'Olivier – rue Grivolas
section rue du Roi René



La volonté de la Ville

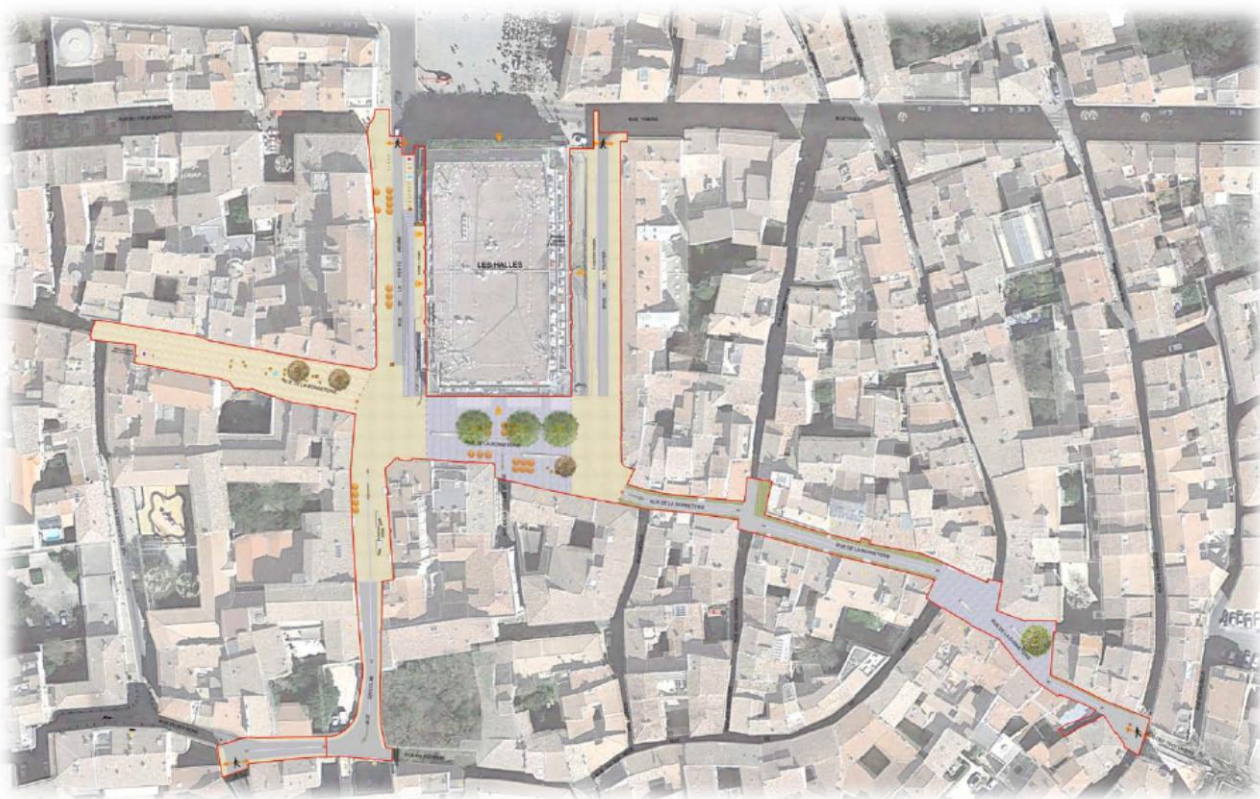
- Mettre en valeur les qualités de ce quartier du cœur de Ville afin de lui redonner la place qu'il mérite,
- Favoriser son attractivité commerciale et touristique,
- Améliorer la qualité de vie de ses habitants par un centre-ville apaisé avec la diminution du transit des voitures trop prégnant sur ces zones.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale à l'échelle de la Ville qui a démarré par la Place St Didier. Les secteurs de Carnot/ Carreterie seront traités en 2018/2019.

Les leviers

- Apaiser par une piétonisation de la rue Bonneterie (Est et Ouest) selon le principe des aires piétonnes voisines, une gestion des flux de voiture raisonnée aux abords des Halles dont les conditions d'accès seront modifiées afin de créer une vraie place à l'arrière de ce bâtiment.
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Améliorer le cadre de vie.
- Favoriser le cheminement depuis le centre ville via ce réaménagement afin de permettre aux visiteurs de découvrir le quartier des Teinturiers.

Les principes généraux d'aménagements



- L'esprit de cet aménagement doit s'inscrire dans la continuité des espaces piétonniers du cœur de ville mais également en cohérence avec la zone de rencontre de l'intra-muros. L'idée est d'harmoniser l'ensemble du site qui apparaît très hétéroclite tant en matériaux qu'en fonctionnement, lui donner une vraie lisibilité et toute la place au piéton. La cohérence dans les aménagements est primordiale.
- Dans l'esprit de la place t Didier, tout sera au même niveau, les trottoirs seront supprimés, des places et placette seront créées comme autant de zones de respiration possibles. Sur la Bonneterie EST, une bande d'environ 1 m de large longera les façades et soulignera les bâtiments tel un galon. Elle sera composée d'une calade (60 à 80 cm de large) bordée d'une dalle calcaire. Cette rue aura une vocation de « rue des Créateurs » en lien avec les Teinturiers.

Pour l'arrière des Halles, le projet prévoit de poser de belles dalles calcaires de façade à façade, en pierre de Baronnie (gris clair), afin de créer une vraie place. Les abords seront en béton désactivé. La Bonneterie Ouest sera tout en pierre (prolongement des pierres actuelles). Elles seront grenillées pour les rendre non glissantes. Les autres rues seront traitées avec de très larges trottoirs en béton désactivé de couleur claire (dito place Pie) et de l'enrobé grenillé pour la zone de roulement (gris clair). La rue Grivolas bénéficiera sur sa portion la plus large d'un béton de façade à façade pour créer le lien avec les Halles et lui redonner de l'aisance et de la valeur.

- Des salons urbains pour la détente des passants seront installés sur la Placette rue Bonneterie EST (traitée en béton désactivé), à l'arrière des Halles, rue Grivolas et Bonneterie Ouest, accompagnés de la plantation de beaux arbres.
- Les entrées d'immeubles remarquables seront mises en valeur par des dalles de pierre perpendiculaires à la chaussée,
- Un caniveau central assurera l'écoulement des eaux pluviales.
- Les réseaux aériens ne seront pas enterrés mais, autant que faire se peut, mis en « discrétion » sur façade comme dans la rue des Teinturiers. Il n'y aura plus de traversées au dessus des voies,
- Le mobilier urbain sera limité et positionné de manière à ne pas « encombrer » l'espace. Il sera plutôt design pour redonner une dynamique et un bel aspect contemporain à la ville se mariant parfaitement avec les immeubles anciens.
- Les déchets ménagers récoltés dans des poubelles disgracieuses et encombrant l'espace public seront enfouis via des containers enterrés et un local à aménager aux Halles.
- La circulation autour des Halles et l'accès même au parking sera revue selon deux scénarios : soit une entrée par la rue Thiers (mise en double sens à l'étude) et une sortie via Grivolas qui évitera de transiter par la place, soit l'entrée actuelle (coté place) et une sortie rue Thiers (contraintes fortes de circulation sur la place).

- Un parcours de lumière sera créé avec notamment la mise en valeur des « oubliés » d'Avignon et les éléments remarquables du patrimoine.

La description du projet au fil de la déambulation sur site

Rue Bonneterie EST : mise en piéton de la rue

- La rue sera mise à plat et traitée avec un galon de calade et pierre de Baronnie (grise) le long des bâtiments suivi d'un enrobé grenailé. Un caniveau central recueillera les eaux pluviales. La pierre marquera aussi les seuils des bâtiments remarquables. Une mise en lumière des oubliés et du patrimoine sera mise en place pour un parcours patrimonial de nuit. La liaison avec la rue des Teinturiers passant par la rue des Lices sera traitée en enrobés. Une placette sera créée comme un véritable espace de respiration où des manifestations pourront avoir lieu. Elle sera soit en béton désactivé de façade à façade soit en pierre de Baronnie. Un salon urbain invitera à la détente. Les bancs sont proposés soit droits en pierre, ou de style design ou laissés à l'imagination de concepteurs locaux dans le cadre d'un appel à projets sous budget contrôlé. Un arbre sera planté pour rafraîchir l'ensemble : arbre à Miel ou Mélia. Les réseaux en façade seront partiellement effacés pour supprimer les fils disgracieux (il ne s'agit pas d'un effacement total).

Le choix des habitants et des commerçants pour la placette est le suivant :

- *Béton désactivé*
- *Arbre à miel*
- *Appel à projets pour la conception de mobilier design. Si celui-ci est infructueux, le second choix s'est tourné vers les bancs design et puis, les bancs classiques. Pour l'appel à projets, un représentant des riverains devra être désigné pour participer au jury. Il devrait avoir lieu dans le courant du premier trimestre 2017.*

A la question sur le trafic il est répondu que seuls les pompiers, les riverains, les livraisons et les ordures ménagères seront autorisés à passer par cette rue. Une borne de contrôle d'accès sera mise en place et des badges de reconnaissance seront à aller chercher à la mairie par les utilisateurs quand le moment sera venu. Il sera interdit de s'arrêter dans la rue sauf ½ h maximum pour décharger.

A la question sur les ordures ménagères, il est répondu que sur cette portion de voie il est difficile de mettre des conteneurs enterrés car la place manque et les réseaux empêchent leur pose. Une réflexion est cependant en cours (local ?).

A la question sur l'accès des Halles par Bonneterie : oui ce sera possible pour les abonnés.

Les riverains ont également indiqué le peu de végétaux présents sur le projet. Le manque de place et la présence de réseaux rendent difficile les plantations. Par contre, il existe un dispositif de végétalisation des pieds de façade possible via la charte de végétalisation participative de la ville et une convention à signer avec les propriétaires. Tout intéressé est invité à se faire connaître à la mairie. Pendant les travaux, une petite réservation en pied de bâtiment sera faite à cet effet et un sujet sera planté. Une réunion sera organisée avant juin sur la question.

A la question sur les odeurs il est répondu que les réseaux allaient être totalement refaits.

Enfin, il est posé la question sur un point d'eau. Il a été répondu qu'une fontaine serait étudiée près du salon urbain de la rue Bonneterie Ouest.

La rue Bonneterie EST



La placette – le choix des riverains...



Arrière des Halles : site apaisé, accès aux Halles maintenu

- Elle sera traitée sous forme de place avec un parvis en pierres de Baronnie de façade à façade.
- Un salon urbain sera placé au sud pour que les gens se reposent
- Un arbre sera planté : arbre de judée ou photinia de chine
- Des bancs seront installés : banc pierre massif ou banc circulaire bois et métal
- Les réseaux seront repris en sous-sol et en façade une mise en discrétion simplifiée sera faite pour supprimer les fils disgracieux.

- Les voiries de part et d'autre de la place pourront être en enrobé grenaillé ou en béton désactivé

Le choix des habitants et des commerçants pour la place est le suivant :

- Béton désactivé
- Arbre de judée
- Les bancs en bois à structure métallique ont été retenus.

Exemple de banc



Questions :

Il est demandé si le bâtiment des Halles restera comme il est aujourd'hui. Il est répondu qu'il sera nécessaire à horizon de 5 ans de réfléchir à une amélioration du bâtiment sur plusieurs plans, notamment :

- Sanitaire
- Fonctionnel
- Esthétique, par une modernisation des façades.

Le mur végétal de la façade principale ne devrait pas être prolongé sur les façades latérales. Un mur végétal présente plusieurs inconvénients : consommation d'eau importante, maintenance lourde, risques de fuites.

En revanche, il est possible d'examiner la mise en place de plantes grimpantes sur la façade donnant sur la rue de l'Olivier

Il est signalé le bruit important produit par les chariots du magasin Naturalia. Une solution devra être apportée par le commerçant.

Il est aussi demandé les conditions d'accès aux Halles et la circulation :

- Les halles seront accessibles dans tous les cas. Leur fonctionnement interne pourrait être revu avec possibilité de fonctionner avec les abonnés sur certaines heures et avec visiteurs sur d'autres. Une étude est en cours.
- L'accès peut se faire selon deux scénarios :
 - 1 - L'entrée se fait par celle existant actuellement. La sortie sera alors transférée rue Thiers. Le seul problème est que la place sera beaucoup circulée

- 2 - L'entrée se fait par la rue Thiers mais sa mise en double sens doit être étudiée car possible mais sous contraintes (mise en place de feux, adaptation gabarit des bus.....). La sortie se fait par celle existante direction Grivolas. Cette solution est la plus logique d'autant qu'une étude de circulation est en cours et devrait permettre de limiter l'arrivée des voitures depuis l'axe carnot/carreterie et via la place Jérusalem. Cela aura pour effet de diminuer le trafic global vers Grivolas.

Il est également demandé si l'on peut sortir des Halles par l'entrée actuelle → les girations vont être vérifiées mais cela tourne très mal coté rue de l'Olivier. On ne peut pas non plus entrer par la sortie actuelle, la rampe n'est pas adaptée et ne peut pas être reprise sauf coûts très importants.

A la question sur les motos et vélos, du mobilier est bien prévu. Une question est posée sur un parking vélo couvert et sécurisé, à l'intérieur ou à proximité des Halles → à étudier.

Une question porte aussi sur l'é étroitesse des rues, notamment la rue Pétramale qui pourrait servir de rue de sortie du centre.

Il est répondu, qu'une étude est en cours sur la logistique des livraisons en centre ville, par exemple en créant au MIN une plateforme de transfert sur des véhicules de petite taille, pourquoi pas électriques. Il n'y aura pas non plus de flux routier venant de la rue du Roi René via la Place St Didier car tout passe en secteur piétonnier, les travaux étant en cours (hormis riverains, livraisons, pompiers, ordures ménagères).

Arrière des Halles : choix des riverains



L'arbre de judée



Rue de l'Olivier : apaisée, circulation maîtrisée

- La rue voit ses trottoirs élargis pour permettre aux piétons de mieux circuler
- Un emmarchement coté Halles permet de gérer les différences de niveau
- Du béton désactivé est prévu sur les trottoirs et la chaussée sera en enrobé grenailé
- Des pierres claires comme celles de la place Pie serviront de bordures
- L'entrée des Halles sera marquée par des pierres

Questions :

Peut-on remplacer l'enrobé par du béton sur l'ensemble de la rue ? Non. L'option de revêtement et d'aménagement est maintenue compte tenu des contraintes techniques liées au profil de la rue.

Rue de l'Olivier



Rue Petite Meuse : apaisée, circulation maîtrisée

- La rue est améliorée pour être en harmonie avec le projet
- Les trottoirs sont élargis, la rue est à plat. Les pierres servant de bordures seront celles de la place PIE
- L'entrée des Halles est modifiée pour faciliter l'accès des gens et des personnes à mobilité réduite. Un bel emmarchement en pierre sera créé.
- Des containers enterrés pour les ordures ménagères seront posés
- Des appuis vélos et motos sont prévus ainsi que des corbeilles et potelets dont les modèles seront généralisés sur tout le centre-ville d'Avignon.

Rue Petite Meuse



Entrée des Halles



Le mobilier



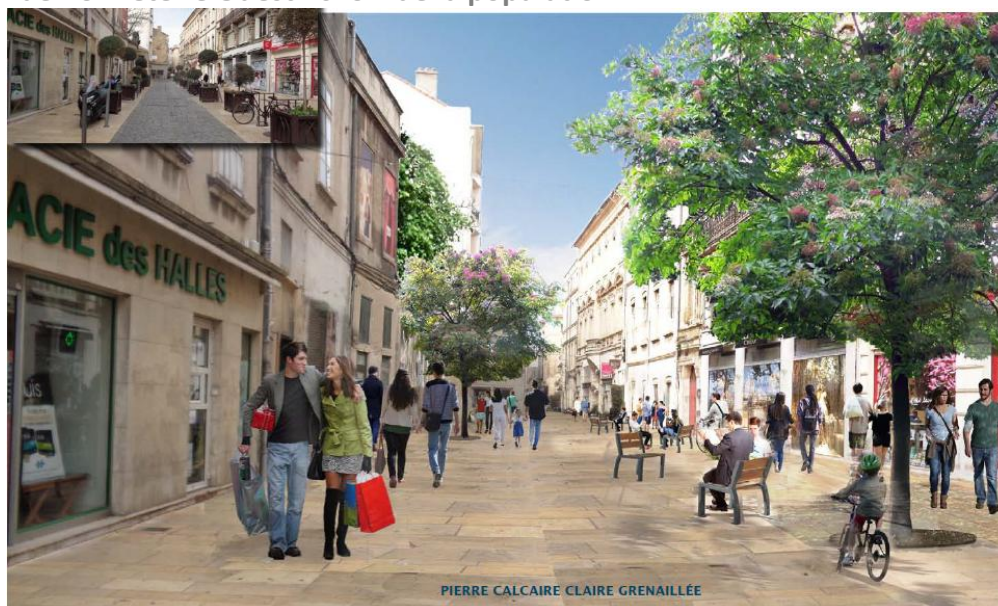
Rue Bonneterie Ouest : mise en piéton

- Le projet prévoit de généraliser la pierre existante sur l'ensemble de la rue. Elle sera grenaillée pour la rendre non glissante
- Des salons urbains sont prévus. Les bancs seront classiques en bois ou design
- Des arbres seront plantés : soit en alignement, soit en quinconce.
- Les essences d'arbres seront : Photinia ou arbre de Judée
- Les fils disgracieux seront enlevés
- Des containers à déchets enterrés seront posés proche de la rue Collège de la Croix
- Une borne de contrôle d'accès sera placée en bout de rue
- Une fontaine à boire est envisagée

Le choix des habitants et des commerçants pour cette rue s'est porté sur :

- *Pour les arbres, placement en quinconce. L'implantation des arbres est toutefois soumise aux aléas de la présence des réseaux souterrains. Ils seront placés au mieux de cette contrainte.*
- *Arbre de judée*
- *Mobilier classique en bois*

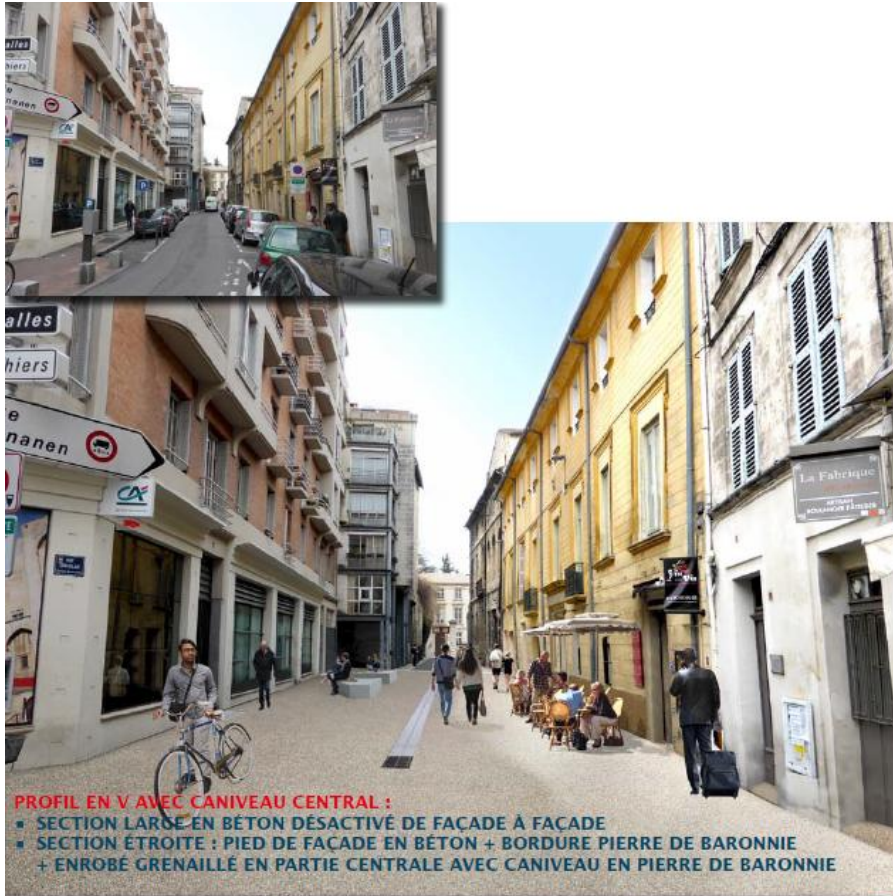
Rue Bonneterie Ouest : choix de la population



Rue Grivolos : apaisée, circulation maîtrisée

- Mise à plat de la rue : première portion traitée en béton désactivé de façade à façade (partie élargie, sous forme de placette), seconde portion (au rétrécissement), traitée en enrobé, pierres de Baronnie et béton désactivé contre les façades.
- Les eaux de pluies sont gérées par un caniveau central en pierre de Baronnie
- Bancs en pierre de repos sur la portion élargie
- Pierres de seuil devant les entrées remarquables

Rue Grivolos



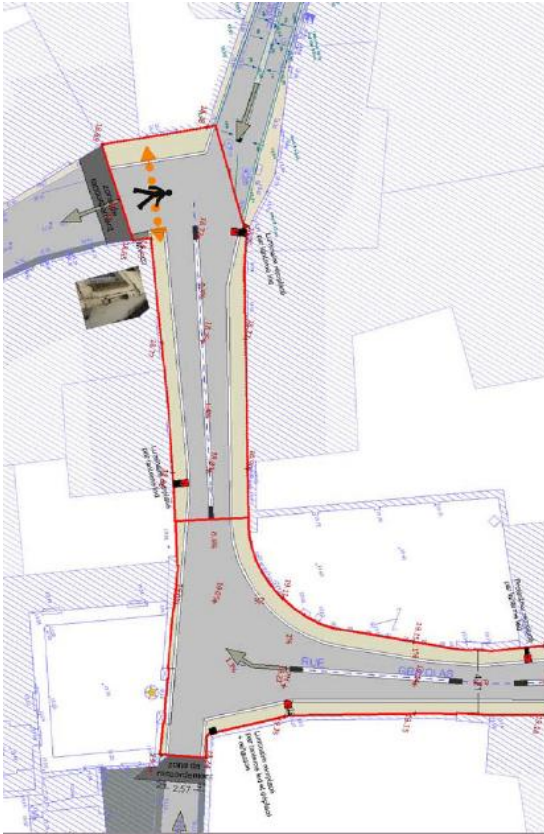
Question sur la circulation dans cette rue et la conséquence sur Pétramale :

Le flux devrait être diminué car comme indiqué précédemment, la rue du Roi René sera piétonne. D'autre part, une étude de circulation sur l'intra muros est en cours pour apaiser la ville et diminuer les circulations de transit. Il s'agit de contrôler les voitures qui passent par Carnot, empruntent Favart, passent par Jérusalem et sortent rue Thiers, pour éviter les embouteillages des rocade. En contrôlant ce flux, le nombre de voitures passant par petite Meuse et donc Grivolos sera bien réduit.

Rue du Roi René : apaisée, circulation maîtrisée

- Mise à plat de la rue : elle sera traitée en continuité du profil prévu dans le cadre des travaux de la Place St Didier c'est-à-dire, enrobé et caniveau central en pierres de Baronnie, gazon en pierres de Baronnies et béton désactivé le long des façades.
- Il est précisé que l'école va être délocalisée à la ZAC de Bel Air et que l'encombrement lié à l'accès de cet établissement sera ici supprimé.

Rue du Roi René



Questions complémentaires abordées lors des déambulations :

- Les jeux d'enfants : ils ne sont pas prévus car source nombreuses de nuisances. L'expérience montre que les riverains demandent rapidement leur suppression. Cependant, certains éléments de mobilier urbain pourraient avoir une dimension ludique.
- Réhabilitation des immeubles rue Bonneterie : comment attirer les commerçants ? quels outils ? le dispositif ZFU n'est pas possible. Des contrats de revitalisation peuvent être envisagés. C'est la ville qui achète un linéaire et qui confie la gestion pendant un temps donné à une SEM ou une SPL (ex CITADIS) afin de dynamiser le tout. Pour Bonneterie, il est possible de se donner un temps d'attente après les travaux d'aménagement et si cela ne fonctionne pas, une action pourrait être envisagée via CITADIS.
- Problèmes de bruits pendant la nuit : il existe une charte de la vie nocturne mais il faut qu'elle soit appliquée par les commerces pour limiter le bruit notamment lors des sorties tardives. Il faut réussir à impliquer les responsables des établissements. A l'heure actuelle, La mairie n'a que peu de moyens de répression sauf appliquer une contravention de 35 € peu dissuasive pour faire respecter la loi. Si l'établissement exagère de trop, il existe en derniers recours la fermeture administrative ordonnée par le Préfet.
- Question sur les parkings : l'offre sur Avignon est importante avec l'énorme avantage qu'ils sont placés à différentes entrées de la ville ce qui permet d'accéder directement au centre ce qui est rare. Certains sont sous-utilisés comme celui de la gare mais il va être réhabilité. Le parvis de la gare centre est aussi à l'étude avec une réflexion pour un parcours piéton depuis ce site vers le centre-ville (magistrale piétonne). La ville va progressivement

travailler sur la réaffectation de ces espaces en fonction des zones piétonnes créés de manière à améliorer la gestion du stationnement des habitants et des visiteurs. Le parking des Italiens restera gratuit ainsi que l'Ile PIOT car il permet de générer un flux important de visiteurs potentiellement consommateurs en équilibre avec les zones payantes. Le parking des allées de l'Oulle pourrait être payant au-delà de 4 h car il y a des voitures ventouses qui y restent parfois à la semaine. Enfin, un dispositif est mis en place avec les commerçants du centre pour que les visiteurs aient 1 h de parking gratuit du 15/12 au 15/1. Ce dispositif pourrait être généralisé sur l'année.

Les acteurs du projet :

Maître d'ouvrage : Ville d'Avignon avec les services techniques en accompagnement

Le Grand Avignon : pour les déchets, l'eau et l'assainissement.

Concessionnaire de la ville : CITADIS, pour l'exécution du projet.

Maître d'œuvre : Agence Lebunetel associé au bureau d'études SITETUDES (Montpellier).

Un conseiller de quartier : à définir.

Représentant des riverains : à définir.

Représentant des commerçants : à définir.

Chambre de commerce : Mme Couprie.

Indigo : gestionnaire des Halles (sous maîtrise d'ouvrage Ville).

Entreprises : à définir.

Concessionnaires de réseaux : ERDF, GRDF, Numéricable, Orange, ville d'Avignon pour la sono, l'éclairage public.

Le planning de réalisation du projet

Les choix opérés par les riverains et les remarques diverses vont être intégrées dans le projet suite à la réunion.

Les études pour préparer la mise en œuvre de ce projet vont se poursuivre début 2017. Durant cette période, les services analyseront les contraintes de chacun pour élaborer un phasage le moins pénalisant possible.

Une réunion est à programmer au premier trimestre pour l'appel à projets de mobilier urbain dans le quartier des créateurs (Bonneterie EST) ainsi qu'une réunion spécifique sur la végétalisation participative.

Le choix de l'entreprise de travaux se fera en mai 2017.

En juin 2017, une réunion publique aura lieu pour expliciter les enjeux de la circulation et le planning de phasage des travaux.

Les travaux effectifs commenceront en **août 2017 et progresseront par phase jusqu'en décembre 2018**, avec une trêve de 15 jours pour les fêtes de Noël.

Il est à noter que ce planning est soumis aux aléas du résultat des fouilles archéologiques obligatoires.

L'association des riverains au projet

Les riverains seront associés à chaque étape du projet afin que nous puissions nous appuyer sur leur connaissance du quartier et prendre en compte, au mieux, leurs préoccupations.

Dans la phase préparatoire :

La 1^{ère} réunion publique a eu les 3 et 5 décembre 2016 : présentation du projet et recueil des avis. A cette occasion, une exposition présentera le projet et les choix faits par les riverains

Une 2^{ème} Réunion publique aura lieu au mois de Juin 2017 : présentation des modalités de mise en œuvre du chantier et phasage, vérification avec les riverains et commerçants de la prise en compte des contraintes et des solutions apportées.

Dans la phase pré-opérationnelle et opérationnelle :

Il sera constitué un groupe d'accompagnement à la mise en œuvre du projet, il sera composé : de techniciens, d'un conseiller de quartier, d'un représentant des commerçants, d'un représentant des riverains. Un comité de suivi sera mis en place mensuellement afin de faire le point sur les avancées du chantier, les mises au point de phasage, les contraintes d'accès etc...

Lors des travaux, un chef de chantier identifié sera présent au quotidien et chacun pourra le contacter afin de résoudre, le cas échéant, les petits inconvénients liés au chantier.

Un Point d'Information Chantier (PIC) aura lieu de façon hebdomadaire pour répondre aux interrogations des riverains.

Des possibilités de parking gratuit lors des travaux empêchant les riverains d'accéder à leur garage privé pourront être mises en place. Ce dispositif sera géré par CITADIS.

Aide de la chambre de commerce :

La CCI pourra aider et accompagner les commerces en potentielle difficulté pendant la période des travaux (échelonnement des paiements etc....). Mme Couprie se tient à la disposition des entreprises.

Il pourra aussi être mis en place des exonérations de terrasse pendant les travaux.